



# La Pêche

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-866 RELATIF AU BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

**AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :**

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2026, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le Règlement 26-866 relatif au bon fonctionnement des installations septiques.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet à : [Règlements | Municipalité de La Pêche \(villelapeche.qc.ca\)](https://www.villelapeche.qc.ca/reglements).

Que ledit règlement entre en vigueur le 2 juin 2026 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.

Annie Racine  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en vertu de la réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.

Annie Racine  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim